

PLUS PROCHE DE VOUS LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal 21 novembre 2022

rendez-vous Citoyen













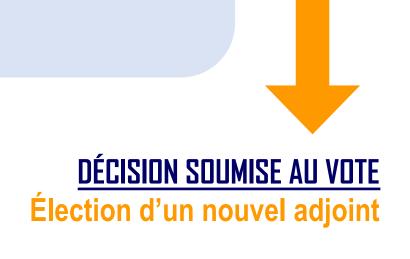
- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Début de l'examen des délibérations



OBJECTIFS

Maintenir le nombre d'adjoints à 9 suite à la démission de Mathieu
 COLLET de son rôle d'adjoint







DEMOCRATIE



Mélina HERENGER l^{ère} Adjointe déléguée aux ressources



Antoine JAMMES

2ème Adjoint délégué à
l'urbanisme et aux mobilités



Christel REFOUR

3ème Adjointe déléguée à l'action

sociale et aux solidarités

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT (Délibération n°2022-11-21-1)



Christophe BATAILH

4ème Adjoint délégué à la petite
enfance, à la politique
associative et aux commerces



Véronique CLERC 5^{ème} Adjointe déléguée à l'enfance



Céline BECKER-GANDIT 6ème Adjointe déléguée à la culture et à l'accessibilité





Stéphane MAIRE7ème Adjoint délégué à la jeunesse et à la tranquillité publique



Marie-Odile NOVELLI 8ème Adjointe déléguée à l'environnement et à la transition écologique



Jean-Baptiste CAILLET 9^{ème} Adjoint délégué à la transition énergétique et au patrimoine communal bâti



OBJECTIFS

- Proposer une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire globale des élus de 12 579,78 € pour mieux tenir compte de la charge des délégations
- Augmenter l'indemnité des conseillers municipaux délégués



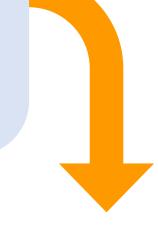


Approbation des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (Délibération nº2022-11-21-3)

OBJECTIFS

 Mettre à jour la composition des commissions municipales suite à la démission de Catherine SABONNADIERE et au changement de délégation de Mathieu COLLET





DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la composition des commissions municipales



MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (Délibération n°2022-11-21-3)

Commission démocratie

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mélina HERENGER	
Aude DUBRULLE	
Stéphane MAIRE	
Dominique PERNOT	
Henri BIRON	
Sylvie CHARLETY	
Gabriel MOREAU	
Melvin GIBSON	Mathieu COLLET
Pascal OLIVIERI	Francis PILLOT
Yuthi YEM	Joëlle HOURS
Thibault PARMENTIER	Leïla GADDAS

Commission écologie

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Antoine JAMMES	
Marie-Odile NOVELLI	
Mathieu COLLET	
Jean-Baptiste CAILLET	
Christine ELISE	
Antoine NAILLON	
Pierre GUERIN	
Anne-Marie BOULLIER	Gabriel MOREAU
Joëlle HOURS	Jocelyne OLIVIERI
Francis PILLOT	Pascal OLIVIERI
Leïla GADDAS	Thibault PARMENTIER





MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (Délibération n°2022-11-21-3)

Commission solidarité

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Christel REFOUR	
	Isabelle MALZY	
	Véronique CLERC	
	Christophe BATAILH	
	Céline BECKER	
	Ilyès POURRET	
	Jean-Pierre DESBENOIT	
	Noémie DELIN	
	Stéphane MAIRE	
	Nelly SAVOIE	Christine ELISE
	Joëlle HOURS	Leïla GADDAS
•	Jocelyne OLIVIERI	Thibault PARMENTIER
	Pascal OLIVIERI	Yuthi YEM





OBJECTIFS

- Créer/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux
- Mieux accompagner les parcours professionnels en créant 2 postes tremplins



Mélina HERENGER Adjointe déléguée aux Ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Validation du nouveau tableau des effectifs



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RECRUTEMENT AVEC ADECCO MÉDICAL CONCERNANT LA PRESTATION D'INTÉGRATION D'UN CANDIDAT

(Délibération n°2022-11-21-5)

OBJECTIFS

 Verser une prestation d'intégration d'un candidat recruté au sein du service Petite Enfance pour un CDD de 6 mois à la suite d'une mission d'intérim





Mélina HERENGER Adjointe déléguée aux Ressources

<u>DÉCISION SOUMISE AU VOTE</u>

Approbation de la convention de recrutement avec Adecco Médical et autorisation de versement de la prestation d'un montant de 600 € TTC



ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE 68 000 EUROS AU PROFIT DE LA SAS UN TOIT POUR TOUS - DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT SIS 4 RUE DE LA GRANGE À MEYLAN (Délibération n°2022-11-21-6)

OBJECTIFS

- Produire par la société UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT un logement social 4 rue de la Grange à Meylan
- Réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'État en 2024 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000





Antoine JAMMES Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

<u>DÉCISION SOUMISE AU VOTE</u>

Versement d'une subvention d'équilibre de 68 000 € au profit de la société UN TOIT POUR TOUS – DEVELOPPEMENT pour la production d'un logement social d'une surface habitable de 89 m² situé 4 rue de la Grange à MEYLAN



ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE 45 000 EUROS AU PROFIT DE LA SAS UN TOIT POUR TOUS - DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT SIS 67 RUE DES AIGUINARDS À MEYLAN (Délibération n°2022-11-21-7)

OBJECTIFS

- Produire par la société UN TOIT POUR TOUS DEVELOPPEMENT un logement social 67 rue des Aiguinards à Meylan
- Réduire le montant du prélèvement financier susceptible d'être opéré par l'État en 2024 dans le cadre des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000







Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Versement d'une subvention d'équilibre de 45 000 € au profit de la société UN TOIT POUR TOUS – DEVELOPPEMENT pour la production d'un logement social d'une surface habitable de 42 m² situé 67 rue des Aiguinards à MEYLAN



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL COLLECTIF RÉSIDENTIEL SITUÉ 13 LE ROUTOIR À MEYLAN ENTRE ALPES ISERE HABITAT ET LA COMMUNE DE MEYLAN (Délibération n°2022-11-21-8)

OBJECTIFS

- Régulariser la mise à disposition de l'association HORIZONS du local situé 13 Le Routoir pour le Point d'Accueil Jeunes (PAJ) des Béalières
- Paiement d'une somme forfaitaire en couverture des charges d'un montant annuel de 552 €





Antoine JAMMES Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature d'une convention de mise à disposition du local collectif résidentiel situé 13 Le Routoir à Meylan, entre Alpes Isère Habitat et la Ville de Meylan, pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2022



DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AR NUMÉRO 54 – EX-GROUPE SCOLAIRE BUCLOS (Délibération n°2022-11-21-9)

OBJECTIFS

- Constater que la parcelle cadastrée section AR numéro 54, sur laquelle est édifié l'ex-groupe scolaire des Buclos, n'est plus affectée au service public de l'enseignement depuis la rentrée scolaire 2009/2010
- Permettra la réhabilitation du bâtiment en maison des solidarités



Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Constat de la désaffectation au service public de l'enseignement de la parcelle cadastrée section AR numéro 54



SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION CADRE AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE POUR L'ANNÉE 2022

(Délibération n°2022-11-21-10)

OBJECTIFS

- Confier à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) des missions d'accompagnement de la Ville pour l'année 2022
 - Animer la Commission Extra-Municipale (CEM) sur des sujets relatifs au Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - Cartographier les projets d'aménagement pour préparer les réflexions sur le projet de Ville
 - Appuyer la Ville dans une réflexion sur la stratégie d'aménagement du quartier du Charlaix
- Pour un total de 20 jours et un montant de 15 200 €





Antoine JAMMES Adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature d'un avenant à la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région Grenobloise (AURG), et versement d'une subvention d'un montant de 15 200 € pour 20 jours de missions



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES JARDINS FAMILIAUX TÈNEMENT DE LA SERVE (Délibération nº2022-11-21-11)

OBJECTIFS

 Mettre à jour la convention existante de mise à disposition des jardins familiaux sur le tènement « La Serve » suite à des évolutions récentes du terrain





Christine ELISE Conseillère municipale déléguée au logement et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature de la convention de mise à disposition des jardins familiaux – tènement de la Serve avec l'Union de Quartier Buclos Grand Pré



EVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES COMMUNAUX - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE (Délibération n°2022-11-21-12)

OBJECTIFS

- Rejoindre le groupement de commandes mis en place par la Métropole dans le cadre du nouveau dispositif de gestion des déchets des services communaux à partir du 1^{er} janvier 2023 pour :
 - l'évacuation et le traitement de déchets d'encombrants
 - l'évacuation et le traitement de déchets de balayeuse





Marie-Odile NOVELLI Adjointe déléguée à l'environnement et à la transition écologique

<u>DÉCISION SOUMISE AU VOTI</u>

Signature de la convention constitutive de groupement de commande entre les communes de la Métropole et Grenoble-Alpes Métropole



CONVENTION CADRE TRIPARTITE ENTRE LE LYCÉE DU GRÉSIVAUDAN, LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNE DE MEYLAN RELATIVE À L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR L'EPS OBLIGATOIRE (Délibération n°2022-11-21-13)

OBJECTIFS

 Renouveler la convention cadre tripartite entre le Lycée du Grésivaudan, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Meylan relative à l'utilisation des installations sportives pour l'EPS obligatoire





llyès POURRET Conseiller municipal délégué au sport et aux ERP

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature de la convention cadre tripartite d'utilisation des installations sportives pour l'EPS obligatoire et encaissement du montant de la participation du Conseil Régional



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'ISÈRE POUR LA « PRÉFIGURATION PRESTATION DE SERVICE (PS) JEUNES » POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024 (Délibération nº2022-11-21-14)

OBJECTIFS

- Dans le cadre du partenariat « Préfiguration PS Jeunes » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, mettre en conformité le projet jeunesse
 - Mieux structurer les partenariats locaux autour de la jeunesse et travailler sur la coordination
 - Aller vers le public + 16 ans et renforcer l'existant autour de l'insertion et la citoyenneté
- Subventions : 5 000 € en 2022, 10 000 € en 2023 et 10 000 € en 2024



Stéphane MAIRE Adjoint délégué à la jeunesse et à la tranquillité publique



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature avec la CAF de l'Isère de la convention d'objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour la préfiguration Prestation de service Jeunes permettant ainsi le versement des subventions



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'ISÈRE POUR L'ANNÉE 2022 AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA FUTURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) (Délibération n°2022-11-21-15)

OBJECTIFS

 Mettre en place un diagnostic partagé en vue de la mise en place de la future Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire Grenoble-Alpes Métropole Nord-Est





Véronique CLERC Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature avec la CAF de l'Isère de la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2022 pour la « Mise en place d'un diagnostic partagé en vue de la mise en place de la future Convention Territoriale Globale (CTG) » permettant ainsi le versement d'une subvention de 21 000 €



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'ISÈRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024 (Délibération n°2022-11-21-16)

OBJECTIFS

 Actualiser la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024







Véronique CLERC Adjointe déléguée à l'enfance

<u>DÉCISION SOUMISE AU VOTE</u>

Signature avec la CAF de l'Isère des conventions d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024



SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'ISÈRE CONCERNANT LES MESURES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2022 (Délibération n°2022-11-21-17)

OBJECTIFS

- Obtenir un subvention de la CAF pour la mise en place d'un encadrement supplémentaire à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs périscolaires afin de :
 - faciliter l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'AEEH
 - favoriser leur inclusion dans les groupes d'enfants
 - intégrer cet accueil dans le projet éducatif ou d'établissement





Véronique CLERC Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Signature avec la CAF de l'Isère de la convention d'objectifs et de financement permettant l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs périscolaires de Meylan au titre de l'année 2022









Philippe CARDIN Maire de Meylan

Christophe FERRARI Président de Grenoble-Alpes Métropole

Contrat de co-développement et de transition solidaire 2022-2026



Mélina HERENGER 1^{ère} adjointe au maire de Meylan at Vice-Présidente de Grenoble-Alpes Métropole



Eric ROSSETTI Vice-Président de Grenoble-Alpes Métropole



Un outil de partenariat renforcé entre la Métropole et ses communes

Des objectifs partagés entre la Métropole et une commune (ou un groupement de communes)

Un partenariat négocié, et des engagements réciproques

Contrat

de

co-développement

La concrétisation de la politique métropolitaine en harmonie avec les objectifs communaux

Une dynamique de projets et un calendrier précisé qui facilitent la mise en œuvre opérationnelle



Les champs d'action du contrat Meylan – Métropole

→ 4 axes thématiques :

- La construction de logements accessibles et durables
- Le développement des transports en commun et mobilités actives, en requalifiant l'espace public
- La dynamisation de l'économie
- L'excellence environnementale pour la Polarité Nord-Est

Des mutualisations de services



La construction de logements accessibles et durables



Souhait de la ville de rattraper son retard tout en maintenant les principes d'aménagement de « ville parc »



→ Production de logements locatifs sociaux et développement de l'accession sociale à la propriété (baux réels solidaires - BRS)



Le développement des transports en commun et mobilités actives en requalifiant l'espace public



→ Insertion de la ligne structurante C1+ en milieu paysager



- → Requalification complète des espaces publics avec végétalisation et désimperméabilisation
- Trois secteurs opérationnels identifiés :
 - secteur Monarié,
 - avenues du Vercors et du Granier,
 - avenue de Verdun et entrée de ville



La dynamisation de l'économie



→ Objectif de favoriser le dynamisme économique et l'émergence de nouvelles entreprises



→ Actions :

- promotion,
- sanctuarisation du foncier économique,
- révision du Plan de Protection du Risque Inondation Isère Amont,
- Inovallée territoire d'expérimentation





L'excellence environnementale pour la Polarité Nord-Est



- → Articulation des actions à la Polarité Nord-Est
- → Inscription dans le Plan Climat Air Energie avec le raccordement au réseau de chaleur urbain, la charte engagement lumière, la rénovation des bâtiments publics...
- → Aménagement agricole et naturel de la plaine de la Taillat





Une communication média et grand public



Un document pédagogique accessible à tous pour le tout premier contrat de codéveloppement de la Métropole



Merci de votre attention!



CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT AVEC LA MÉTROPOLE

(Délibération n°2022-11-21-19)

OBJECTIFS

- Décliner des politiques métropolitaines, en particulier la transition écologique et solidaire, sur le territoire communal, en feuilles de route opérationnelles et concertées
- Thématiques retenues :
 - Construire des logements accessibles et durables
 - Favoriser les mobilités douces en requalifiant l'espace public
 - Dynamiser l'économie de la technopole et les commerces de proximité
 - Imaginer la Polarité Nord Est en excellence environnementale pour la qualité de vie







DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du contrat de co-développement entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Meylan





 Vœu soumis par le groupe AIMEylan relatif aux moyens accordés à la lutte contre les installations et activités illégales dans les zones naturelles, agricoles ou à risque



Marie-Odile NOVELLI Adjointe déléguée à l'environnement et à la transition écologique







- Changement des dates des conseils municipaux de février et avril 2023
 - 27 février 2023 → 6 mars 2023
 - 24 avril 2023 \rightarrow 2 mai 2023













- Mercredi 23 novembre de 15h à 19h : dans le parc
- Mardi 29 novembre : à la sortie des écoles
- Samedi 3 décembre : rencontre dans le parc, puis sur le marché des Aiguinards











- Résultat de l'enquête publique sur la 1ère modification du PLUi
- Elections professionnelles le 8 décembre





















- Mois de l'accessibilité
 - 30 novembre à 20h : Conférence « Mieux comprendre l'autisme »
 d'Adeline Lacroix, salle audiovisuelle Mi-Plaine
- Du 24 novembre au 18 décembre : Exposition « Démons et merveilles » d'Anne Bachelier, Chapelle du Clos des Capucins
- 16 décembre : Marché de Noël
 - 17 décembre : Déambulation du Père Noël









BUDGET VILLE 2022 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (Délibération n°2022-11-21-20)

OBJECTIFS

- Admettre en non-valeur les créances non recouvrées du budget Ville pour un montant total de 14 873,06 €
 - 11 822,11 € de titres ou produits irrécouvrables
 - 3 050,95 € de créances éteintes



Aude DUBRULLE Conseillère municipale déléguée aux finances et au budget

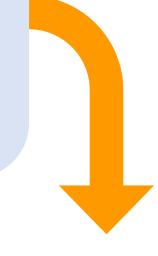


Admission en non-valeur pour 11 822,11 € de produits irrécouvrables et pour 3 050,95 € de créances éteintes



OBJECTIFS

 Proposer des régularisations comptables et quelques réajustements budgétaires au Budget primitif 2022 de la Ville





Aude DUBRULLE Conseillère municipale déléguée aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

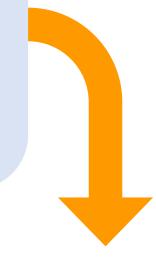
Approbation de la décision modificative n° 2 du Budget 2022 de la Ville

BUDGET INOVALLÉE - DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1 - 2022

(Délibération $n^{\circ}2022-11-21-22$)

OBJECTIFS

 Proposer des régularisations comptables et quelques réajustements budgétaires au Budget Inovallée 2022





Aude DUBRULLE Conseillère municipale déléguée aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

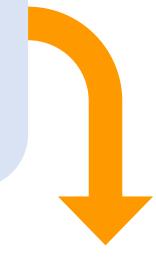
Approbation de la décision modificative n° 1 du Budget Inovallée 2022

BUDGET BAS CHARLAIX - DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1 - 2022

(Délibération $n^{\circ}2022-11-21-23$)

OBJECTIFS

 Proposer des régularisations comptables et quelques réajustements budgétaires au Budget Bas Charlaix 2022





Aude DUBRULLE Conseillère municipale déléguée aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la décision modificative n° 1 du Budget Bas Charlaix 2022

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE INOVALLÉE - TRANSFERT DES COMPTES DE BILAN ET DES RÉSULTATS AU RINGET VILLE

(Délibération n°2022-11-21-24)

OBJECTIFS

- Clôturer le budget annexe Inovallée avant la bascule comptable de la norme M14 à la norme M57 qui interviendra en 2024
- Prévoir le transfert des comptes de bilan et des résultats au budget Ville



Aude DUBRULLE Conseillère municipale déléguée aux finances et au budget

<u>DÉCISION SOUMISE AU VOTE</u>

Approbation de la clôture du budget annexe Inovallée et du transfert des comptes de bilan et des résultats au budget Ville





Questions diverses



Véronique CLERC Adjointe déléguée à l'enfance



Stéphane MAIRE Adjoint délégué à la jeunesse et à la tranquillité publique





